

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 octobre 2022

PLFSS POUR 2023 - (N° 274)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 2982

présenté par
Mme Rist

ARTICLE 17

Après l'alinéa 4, insérer l'alinéa suivant :

« Ils ont notamment pour objectif, en fonction des besoins, de promouvoir l'activité physique et sportive et une alimentation favorable à la santé, de prévenir certains cancers et addictions et de promouvoir la santé mentale et la santé sexuelle. Ils sont adaptés aux besoins de chaque individu et prennent notamment en compte les besoins de santé des femmes et la détection des premières fragilités liées à l'âge en vue de prévenir la perte d'autonomie. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement a pour objectif de clarifier la rédaction consolidée de l'article 17 au vu des différents amendements adoptés en commission.

Les rendez-vous de prévention auront notamment pour objectifs de promouvoir l'activité physique et sportive et une alimentation favorable à la santé, de prévenir les cancers et les addictions et de promouvoir la santé mentale et la santé sexuelle. Ils devront être adaptés aux besoins des individus et prendre en compte les besoins de santé des femmes et la détection des premières fragilités liées à l'âge en vue de prévenir la perte d'autonomie.